

*brochure*  
ÉTABLISSEMENT DE PREMIER ORDRE

*Dambier*

DIRIGÉ

# PAR M<sup>me</sup> DAMBIER,

RUE TAILLEFER, N° 25, A PÉRIGUEUX.

## PROSPECTUS.

M<sup>me</sup> DAMBIER, pourvue du brevet supérieur, espère se concilier la confiance des familles par le zèle avec lequel elle remplira ses devoirs. Aidée dans la direction des études par M<sup>me</sup> Elisa DAMBIER, sa sœur, elle s'efforcera de former à la vertu le cœur de ses élèves.

PZ 2624

Une expérience de treize années, dans l'éducation des jeunes personnes, lui donne l'espoir de répondre à l'attente des parents, en leur rendant leurs enfants plus dociles, plus instruites et meilleures.

L'instruction religieuse sera, de la part de M<sup>me</sup> Dambier, l'objet d'une attention toute particulière. Désirant avant tout le bonheur de leurs élèves, elles s'appliqueront, pour arriver à ce but, à les rendre pieuses, modestes, laborieuses, en leur donnant l'exemple et les préceptes de la Religion chrétienne, qui sera dans leur maison la base de l'éducation.

Aucune des branches de l'enseignement ne sera négligée dans l'établissement.

La Lecture, l'Écriture (deux choses si essentielles et cependant si peu soignées de nos jours), la Grammaire, l'Orthographe, l'Arithmétique, l'Histoire,

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX

la Géographie, la Comptabilité, l'Hygiène, la *Physique*, l'*Histoire naturelle*, la *Littérature*, qui sont le complément des études, y seront enseignées avec le même soin.

Les ouvrages manuels auront aussi une place importante dans l'enseignement, et une partie du jeudi sera consacrée au raccommodage du linge, sous la surveillance de M<sup>me</sup> Dambier mère.

Les études et le travail seront proportionnés à l'âge et à l'intelligence des élèves.

Le local est vaste, commode et bien aéré.

Le prix de la pension est de 500 fr. pour l'année scolaire; il se paie par trimestre et d'avance.

Un trimestre commencé est dû en entier.

Le prix de l'externat est de 5 fr. par mois pour les enfants au-dessous de six ans; il est de 6 fr., 8 fr. et 10 fr. pour les élèves au-dessus de six ans, selon leur âge et la classe qu'elles suivent.

Des concessions pourront être faites aux familles qui auront plusieurs enfants à confier à M<sup>les</sup> Dambier.

Les leçons de Musique et de Dessin, données par des maîtres de la ville, sont à la charge des parents.

L'Anglais, professé par M<sup>le</sup> Dambier, sera enseigné gratuitement aux pensionnaires. Une faible rétribution sera exigée des externes qui désireront suivre ce cours.

Un bulletin de la santé, de la conduite et du travail des élèves sera adressé aux parents tous les trois mois.

Un costume uniforme est exigé de toutes les élèves, soit internes, soit externes.

Outre le trousseau, dont la note sera donnée aux familles, les élèves

doivent avoir deux paires de draps, douze serviettes, deux couvertures, un couvert, un verre et un parapluie.

Il y aura une sortie le premier jeudi de chaque mois. Les élèves ne seront confiées qu'à leurs parents ou qu'à des personnes désignées par eux.

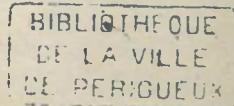
Les élèves seront conduites aux offices divins les dimanches et les jours de fête.

L'ouverture des classes est fixée au 19 octobre.

*La Directrice,*

C. DAMBIER.

Périgueux, le 8 septembre 1857.



VU :

*L'Inspecteur de l'académie,*

Signé ALBOISE DU PUJOL.

PZ 2624

P  
26

772 — 0 to 1000, 1000 to 10000

Sigle VLB/SC/1000

:CV

1823, le 8 Septembre

Le Pigeon, le 8 Septembre 1823

La Découverte

C. PERRIN

L'Invention de la glace et l'use au 10000

Il est à peine à propos de faire une partie de ce que j'ai fait pour la science et la nature. Il est à peine à propos de faire une partie de ce que j'ai fait pour la science et la nature. Il est à peine à propos de faire une partie de ce que j'ai fait pour la science et la nature.